

DOCUMENT SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU

SAMSAH ILE DE NANTES

Service autorisé par :

ARS PAYS DE LA LOIRE
CONSEIL GENERAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

Suite à l'appel à projet Relatif à la Création de 25 places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour personnes en situation de handicap psychique

LE SAMSAH ILE DE NANTES EST UN PROJET ELABOREE PAR UN REGROUPEMENT D'ORGANISMES SANITAIRES, MEDICO-SOCIAUX ET SOCIAUX LIES PAR UN PROJET COMMUN ET DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Composé de :

En tant que groupement de Coopération et de Coordination du handicap psychique de Loire Atlantique :

- A2C44, domiciliée à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), 300 Route de VANNES, BP 10147, 44701 ORVAULT Cédex 1

Pour les Associations de familles :

- UNAFAM, Union NAtionale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques, 5 rue Moquechien 44000 , NANTES

Pour le secteur sanitaire :

- Centre Hospitalier Universitaire de Nantes, immeuble DEURBROUCQ, 5 Allée de l'île GLORIETTE, 44000 NANTES
- Centre Hospitalier « Georges DAUMEZON », 55 Rue Georges CLEMENCEAU, 44300 BOUGUENAI
- Centre Hospitalier « BLAIN », BP 59, 44130 BLAIN
- Association « Les APSYADES », 5 Impasse du Petit Rocher, 44300 BOUGUENAI
- Association « Les BRIORDS », Route de Thouaré, 44483 CARQUEFOU

Pour le secteur médico-social :

- Association « AURORE », 34 Boulevard de Sébastopol 75004 PARIS
- Association « L'ETAPE », 36 Route de CLISSON, 44200 NANTES, en tant que gestionnaire du projet

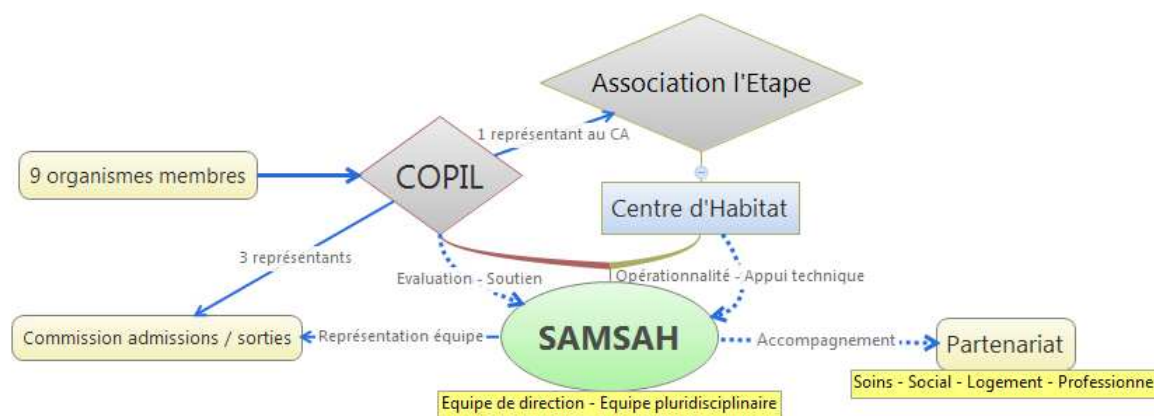


Dans le cadre de la mise en œuvre du programme régional et interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) des Pays de Loire et de la programmation des créations de places d'établissements et services pour personnes handicapées du Département de Loire-Atlantique, l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et le Département de Loire Atlantique ont lancé un appel à projet relatif à la création de 25 places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) à destination des personnes en situation de handicap psychique en Loire-Atlantique.

GOUVERNANCE

Les 9 organismes cités en première page ont choisi de répondre ensemble à cet appel à projet. De nature très diversifiée ils ont entre eux des points communs qui leur permettent de fonder un partenariat et un travail co-construit dans la connaissance mutuelle et le respect des spécificités de chaque organisation. Depuis plusieurs années sur l'agglomération nantaise mais aussi sur l'ensemble du département de Loire Atlantique, leurs responsables se sont concertés et rassemblés au sein de l'**Association de Coopération et de Coordination de Loire Atlantique pour le Handicap Psychique (A2C 44)**.

Leur **volonté commune de travailler à l'amélioration « de la santé » des personnes en situation de handicap psychique** s'accompagne d'une recherche d'efficacité. Ils ont opté pour une organisation simple et opérationnelle d'un regroupement déléguant la responsabilité de la gestion et du fonctionnement du SAMSAH à l'association l'ETAPE. Ils ont décidé de constituer un **comité de pilotage qui sera l'instance de gouvernance et d'évaluation** de l'opérationnalité mise en œuvre. Ce comité constitue une instance de rencontre et de coordination entre les acteurs pour contribuer activement à l'efficacité du SAMSAH, conformément au schéma de gouvernance ci-dessous.



PUBLIC CONCERNE ET CAPACITE

Le public concerné par le SAMSAH est constitué de personnes de plus de 20 ans fragilisées par des troubles psychiques (psychose, troubles de la personnalité), limitant de manière fluctuante leur capacité d'autonomie et d'adaptation à la vie sociale, bénéficiant d'une orientation « SAMSAH » de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Le projet est prévu pour 25 places. L'une de ces places est réservée à une fonction de ressource et d'expertise sur le handicap psychique auprès des acteurs et professionnels sociaux, sanitaires et médico-sociaux. Il prévoit une file active qui durant la première année, sera composée des prises en charges à temps complet des 24 premiers usagers du service. Au fur et à mesure des sorties du service, la file active augmentera progressivement. Elle pourra atteindre un nombre d'usagers allant de 24 à 46 (20 personnes en accompagnement à 100% + 26 personnes en accompagnement partiel à 15% en moyenne). La file active est composée du nombre d'usagers rencontrés au minimum 4 fois dans l'année par les professionnels du SAMSAH. Les rencontres peuvent être à domicile ou au service, ou encore téléphoniques.

FONDEMENTS THEORIQUES

Les pratiques d'accompagnement du SAMSAH s'appuient sur **les aptitudes et les potentialités des personnes** et non seulement sur leurs incapacités. En ce sens, elles donnent une réelle **place citoyenne** à la personne accompagnée. Cette place citoyenne est le fondement **éthique** du projet développé par le regroupement.

Le **processus de fragilisation** des personnes accompagnées sera examiné avec ces dernières. Ce processus renforce les risques d'isolement, par manque d'une insertion sociale suffisante et/ou stable dans lequel la maladie joue un rôle déterminant. La définition sur laquelle nous nous basons pour prendre en compte les situations d'isolement social s'appuie sur **le concept de désaffiliation**. Il s'agit de penser les choses en termes de processus de « décrochage », tel que le définit Robert Castel. Pour lui, l'exclusion correspond à un état de dépossession.

Les pratiques des équipes du SAMSAH se situeront sous l'impulsion du mouvement de **réhabilitation psychosociale**, définie par Marianne FARKAS, qui propose cette **vision intégrative des prises en charge**. Elle invite les acteurs de l'accompagnement à réinterroger leurs manières de s'articuler avec les autres intervenants autour d'une personne en situation de handicap psychique, dans une perspective de prise en charge globale.

Une **co-construction de projets**, des collaborations entre les équipes, des allers retours, selon les besoins de l'utilisateur, d'une équipe à l'autre, sont les fondements du projet développé dans cette réponse.

LES OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs généraux et les objectifs opérationnels du projet d'accompagnement mis en œuvre par le SAMSAH constituent une déclinaison des missions confiées au service.

Objectifs généraux :

1. « **Coordonner les soins et l'accompagnement global de la personne en situation de handicap psychique** » ; ce premier des objectifs généraux exprime clairement que le but du SAMSAH n'est pas de se substituer aux professionnels du soin de premier et de second recours ni aux services et dispositifs sociaux de droit commun, mais de permettre à la personne malade et en rupture, de faire face à sa difficulté de renouer des liens, souvent caractérisée par un ressenti d'écartèlement entre les différents interlocuteurs du soin et de la vie sociale. Le terme d'accompagnement global illustre cet aspect du travail qui rejoint les pratiques des gestionnaires de cas complexes, pour que la personne réhabilite son sentiment d'unité psychique et sa capacité à être en relation.
2. « **Faciliter l'accès aux soins** » ; ce deuxième objectif correspond à la prise en compte de la difficulté des personnes accompagnées par le SAMSAH, d'avoir accès aux soins. Pour cela elles ont besoin d'une médiation et d'un accompagnement concret, très souvent physique, pour effectuer leur démarche vers le soin.
3. « **Suivre et veiller sur l'état de santé global** » ; ce troisième objectif affirme l'importance de la veille face à la situation de précarisation que connaissent les personnes. Cette précarisation peut rapidement entraîner des situations pathogènes spécifiques, contre lesquelles il est essentiel que les bénéficiaires se prémunissent. Des coopérations seront certainement utiles et nécessaires avec les services d'addictologie, entre autres, du CHU et des APSYADES.
4. « **Accompagner et maintenir l'autonomie dans la vie sociale quotidienne (actes élémentaires : alimentation, hygiène, etc.)** » ; cet objectif repose sur la conception élaborée à partir de l'observation des aidants de proximité ; le maintien d'une autonomie, même relative, est essentielle, car elle est une forme de lien avec la réalité. La perte de cette autonomie et ensuite la nécessité de sa reconstruction est toujours un processus long et douloureux pour la personne, mais aussi pour ses proches.
5. « **S'assurer de l'effectivité de l'accès aux soins et de l'accompagnement** » ; cet objectif rappelle que le SAMSAH est tenu d'atteindre une réelle efficacité, que son action d'accompagnement se situe dans la vie quotidienne des

personnes. En cela il s'agit bien d'un service comme les autres services du Centre d'Habitat l'ETAPE, où la personne est accompagnée dans l'effectivité de la réalisation de son projet.

6. « **Participer à l'élaboration et à l'évaluation du projet de la personne** » ; cet objectif situe le SAMSAH dans un rôle d'accompagnement en grande proximité avec la personne accompagnée, il est ressource pour la personne qui, très souvent, est en difficulté ou même en incapacité de formuler un projet. Il rappelle également l'importance fondamentale du processus d'évaluation. L'évaluation avec et par la personne est au cœur de l'acte « d'accompagner », car elle permet de mesurer l'espace entre la vie projetée, parfois la vie rêvée, et la vie réelle. La prise en compte de cet écart constitue une des confrontations à la réalité pour laquelle la personne en souffrance psychique a besoin d'un accompagnement sécurisant et structurant.
7. « **Permettre une insertion sociale et, si possible, professionnelle.** » ce septième des objectifs généraux synthétise l'objectif pragmatique qui est l'insertion sociale et si possible professionnelle de la personne accompagnée. Cette situation d'insertion peut être examinée sous ses deux aspects : celui d'une insertion dont les satisfactions réduisent les troubles psychiques, mais aussi celui d'une insertion qui résulte d'une atténuation importante des troubles. Ces deux aspects ne sont pas en opposition, mais interagissent en complémentarité l'un avec l'autre. L'objectif de l'insertion professionnelle sera pris en compte autant possible, en mutualisant les compétences des organismes qui agissent déjà dans ce secteur : Les Briords avec l'UFFORE et l'Étape avec l'ESAT, habilité pour l'accueil de travailleurs en situation de handicap psychique, ainsi que le réseau départemental des ESAT et entreprises adaptées.

Objectifs opérationnels

1. « **Déterminer les besoins, élaborer un plan d'aide adapté, et l'évaluer** » ; la mise en œuvre des méthodes et moyens correspondant à cet objectif, est un élément essentiel du fonctionnement du SAMSAH. Elle sera réalisée en partenariat avec les professionnels de la MDPH, les partenaires, la personne elle-même et ses proches.
2. « **Mettre en œuvre le plan d'aide dans toutes ses dimensions ; soin et social** » ; cet objectif opérationnel explicite la notion d'accompagnement de la personne dans la globalité de sa vie qui ne se limite pas aux soins et à l'insertion sociale, mais comprend les multiples facettes de la vie de la personne. Conformément à la loi 2002-02, la personne accompagnée est au centre, considérée dans son intégralité en tant que sujet et en sa qualité de citoyen.
3. « **Constituer autour de la personne accompagnée un réseau opérant et conforter les complémentarités entre les acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires (soins de ville et hospitaliers)** » ; cet objectif opérationnel est considéré comme essentiel par les responsables des 9 organismes qui proposent ensemble ce projet de SAMSAH. Ils savent que le travail de coordination et de suivi – passage de relais vers les partenaires constitue une des principales tâches de l'équipe pluri-professionnelle du SAMSAH. Accompagner chaque personne vers les services de droit commun suppose également un travail avec l'environnement et ses acteurs. En ce sens l'action du SAMSAH sera un élément d'un ensemble d'actions beaucoup plus vaste qui tend à faire reconnaître et admettre dans la société les personnes en souffrance psychique.
4. « **Assurer une fonction de ressource et/ou d'expertise auprès des professionnels du territoire.** » L'expérience du Centre d'Habitat l'ETAPE qui met en œuvre des actions qui correspondent à un objectif similaire dans le domaine de l'accompagnement de/et à la parentalité pour des parents en situation de handicap servira de guide dans la réalisation de ce dernier objectif opérationnel. La composition du regroupement qui propose ce projet permet d'envisager une complémentarité avec les différents acteurs comme par exemple avec la M.D.P.H. 44 et les professionnels des 3 hôpitaux publics spécialisés pour l'observation des besoins et l'établissement d'un diagnostic territorial.

CADRE BUDGETAIRE ET EQUIPE PROFESSIONNELLE

Le projet répond à l'enveloppe globale de 525 000€ répartie comme suit : 225 000 € pour la dotation départementale et 300 000€ pour la dotation soins.

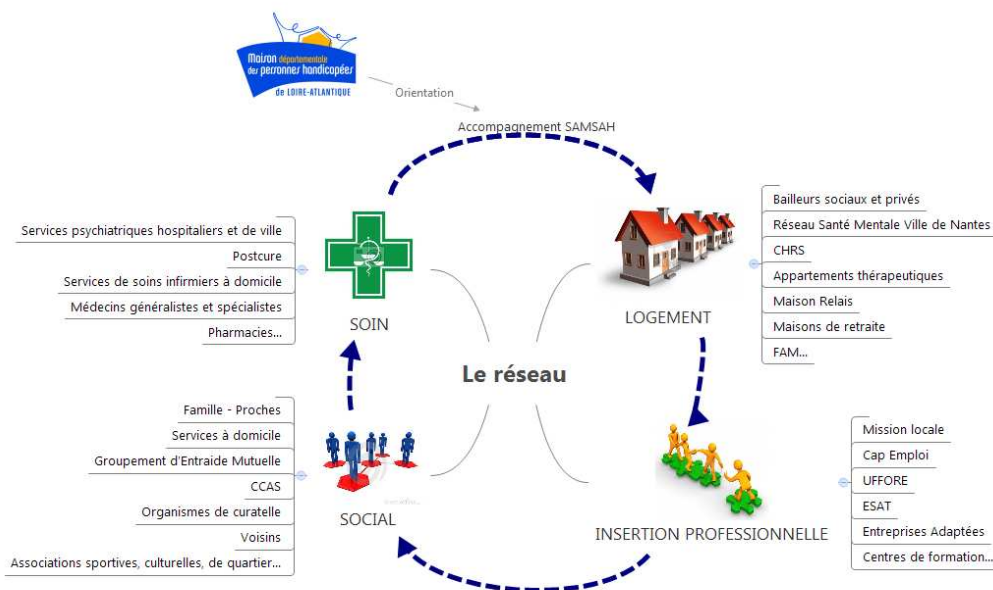
L'équipe pluridisciplinaire

Les difficultés rencontrées par le public concerné par un accompagnement de type SAMSAH nécessitent une approche multidimensionnelle cela justifie la composition d'une équipe de professionnels à l'expérience et aux compétences complémentaires.

	ETP
Direction	
Directeur	0,1
Chef de service	1
Médical - Santé	
Médecin généraliste	0,2
Psychiatre	0,2
Psychologue	0,2
Equipe d'accompagnement	
Infirmier	2
AMP / ME / AVS	2
Educateur spécialisé / Assistant social	2
Administratif	
Secrétaire -comptable	0,8
Services généraux	
Agent de service intérieur	0,15

LE PARTENARIAT

Le SAMSAH s'inscrit dans un réseau partenarial local et diversifié au service de la cohérence de l'accompagnement.



FONCTIONNEMENT

Les locaux du SAMSAH sont situés dans le centre de l'île de Nantes, 12 rue Georges Mandel. Ils disposent d'un accès pour personne à mobilité réduite. Ils sont accessibles en transports en commun.

Le service sera ouvert du lundi au samedi, de 9h à 20h. Afin de garantir la permanence de l'accompagnement, la contenance et la réassurance, l'équipe des six référents d'accompagnement se relayera sur une astreinte téléphonique, 24h/24, 7 jours sur 7. En seconde ligne, l'astreinte cadre du Centre d'Habitat l'Etape, vient apporter un tiers relais dans les situations qui le nécessitent.

Deux référents sont nommés, chacun assurant l'un des volets de l'accompagnement, à savoir **social et médical**. La fonction de référence telle que nous l'envisageons se rapproche du **case management** comme utilisé dans les pays Anglo-Saxons. Cette philosophie d'accompagnement vise à favoriser pour l'utilisateur un accompagnement progressif, vers le rétablissement et/ou le maintien dans son milieu de vie ordinaire, en collaboration avec son entourage immédiat.

L'ÉVALUATION

Le SAMSAH s'inscrit dans la **démarche d'amélioration continue de la qualité** de l'Association l'Etape.

Afin de recueillir l'avis des usagers, de leurs proches et des partenaires, une enquête de satisfaction sera réalisée à la fin de la première année. Des **espaces d'expression et de représentation** des usagers seront mis en œuvre dès le démarrage du projet : groupes de parole, réunions d'usagers, représentation dans une instance de réflexion sur le fonctionnement du service comme le Conseil de la Vie Sociale... Un lien sera assuré entre le comité de pilotage et ces espaces d'expression.

Le comité de pilotage, constitué des neuf partenaires du projet, se réunit tous les mois pour préparer l'ouverture du SAMSAH en septembre 2014, puis se réunira au minimum tous les trois mois. Il aura notamment pour mission **d'évaluer la qualité de l'accompagnement proposé par le SAMSAH ainsi que la réponse du service à la mission qui lui est confiée et aux objectifs du projet de service**. Il se dotera à cette fin **de critères et d'indicateurs** lui permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs qui sont présentés dans le projet.